



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 18 juin 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale.

Selon des informations qui nous ont été rapportées, le Service des Moyens Accessoires (S.M.A.) connaîtrait actuellement une rupture de stock en oxygène médical destiné à certains patients pris en charge à domicile.

Il nous a notamment été indiqué que cette situation aurait pour conséquence que des patients bénéficiant d'une prise en charge palliative ne pourraient pas regagner leur domicile et seraient contraints de demeurer hospitalisés, notamment au sein de la clinique, faute de disponibilité du matériel nécessaire à leur traitement.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes à Madame la ministre :

1. Madame la ministre est-elle informée d'une éventuelle rupture de stock d'oxygène médical ou d'équipements liés à l'oxygénothérapie au niveau du Service des Moyens Accessoires ?
2. Si tel est le cas, quelles sont les causes de cette situation ?
3. Depuis quand cette rupture de stock est-elle constatée et quelles catégories de patients sont concernées ?
4. Combien de patients ont été affectés par cette situation jusqu'à présent ?
5. Combien de patients nécessitant une oxygénothérapie à domicile ou bénéficiant d'une prise en charge palliative ont dû prolonger leur séjour hospitalier en raison de cette indisponibilité ?
6. Quel est le coût supplémentaire engendré pour le système de santé par ces hospitalisations prolongées ?
7. Quelles mesures ont été prises afin de garantir la continuité des soins pour les patients concernés ?

8. À quelle échéance Madame la ministre estime-t-elle que l'approvisionnement normal pourra être rétabli ?
9. Des mesures structurelles sont-elles envisagées afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Yves Cruchten  
Député



Mars Di Bartolomeo  
Député